

Attention
à la suite du vol
de notre portable
le numéro de
téléphone a
changé :
07 86 48 57 24

Plusieurs de nos
adhérents sont
décédés ces
derniers mois:
Henri Lehmann,
Jean Ughetto,
Jean Seux, Odette
Boyer, Françoise
Compagnon et
tout dernièrement,
le 29 septembre,
notre fondatrice
et vice-présidente
Françoise Tétard.
Nous reviendrons
dans nos
prochains numéros
sur ces départs
qui nous touchent
profondément

Et si nous allions faire un petit tour du côté des archives. Ces archives qui ont tant à nous dire sur l'histoire de l'Education Spécialisée et sur les chemins qu'elle a dû parcourir pour nous mener jusqu'à nos jours.

Par exemple, penchons-nous sur la façon dont on parlait, dont on s'occupait des filles. Quel sort leur était réservé lorsqu'elles tombaient dans le « désordre » ? Fouillons des archives à la recherche d'éventuels éclaircissements.

Dès le XIXème siècle, on se préoccupe très sérieusement de cette embarrassante question. On peut lire dans les archives concernant « Institution, Règlement et Approbation de la Maison de Refuge du Bon Pasteur de Chambéry (Savoie) » que cette Institution a été créée par l'archevêque de cette ville « en vue d'offrir aux filles de mauvaise vie qui désirent changer de conduite et à celles qui, sans être encore tombées en faute, sont exposées à l'occasion prochaine de la séduction, des moyens sûrs et faciles de se soustraire aux dangers qu'elles courent et de se préparer un meilleur avenir, par la pratique de la vertu et de l'amour du travail. ».

L'institution de cette Maison a été autorisée par un édit du roi Charles-Albert de Savoie, en date du 4 novembre 1838, entériné par le Sénat de Savoie le 18 décembre suivant. Voici quelques articles extraits du règlement et assez significatifs à mes yeux :

Art 7- Ne pourront être admises les filles enceintes ni celles infectées de quelque maladie contagieuse.

Art 8 - Les filles ou femmes admises payeront selon leurs moyens une pension convenue avec l'administration et les indigentes seront reçues gratuitement.

Art 10 - Lesdites personnes seront appliquées à divers travaux dont le produit sera pour les 2/3 tiers au profit de la Maison et pour l'autre tiers mis en réserve pour elles en cas de sortie.

Art 11 - Ces personnes devront se conformer au règlement de la Maison, faute de quoi elles seront soumises à des peines disciplinaires qui ne pourront excéder la ségrégation au pain et à l'eau prononcée par la Supérieure pour 15 jours au plus. et par le Conseil de la maison pour un temps plus long.

Art 13 - Les filles qui ne sont pas encore tombées en faute seront séparées des filles repenties et seront soumises à un régime particulier

On peut y lire encore : « qu'il faut que la sollicitude pastorale établisse une Maison de refuge pour les filles et les femmes de mauvaise vie qui, souvent, persévèrent dans leur conduite immorale et scandaleuse parce que la misère et l'habitude de l'oisiveté les y retiennent ; qu'ouvrir un asile au repentir où l'instruction est jointe au travail, c'est préparer un avenir d'ordre et de vertu aux victimes infortunées des passions qui ont le désir de changer.. »

Peut-on mesurer le chemin parcouru ? Certes les choses ont bien changé, la prise en charge des filles a bien évolué. Cependant, je ne peux m'empêcher de me rappeler que dans les années 1954/1955, lorsque les clubs de Prévention Spécialisée ont vu le jour, le seul club qui ne recevait

que des filles et dont j'ai assuré la responsabilité quelques années, avait été créé au sein d'un quartier où la prostitution avait pignon sur rue, si je peux dire. Peu de filles qui l'habitaient étaient délinquantes mais elles étaient considérées, du fait de l'environnement, « en danger moral », expression assez familièrement utilisée à l'époque.

Jacqueline MATHIEU

Simone monnier
>>> suite de la page 3

Jeanne Barnier, secrétaire de la mairie, bien placée pour confectionner de fausses cartes d'identité. A leur initiative est créé le premier maquis de réfractaires du STO, puis ce seront les contacts radio avec Londres et Alger, les parachutages.. Ces femmes courageuses ont dès le départ refusé le nazisme et la politique du gouvernement de Vichy. Elles seront ensuite déclarées « Justes parmi les nations » par l'Etat d'Israël. Aujourd'hui, l'Ecole de Beauvallon accueille environ 70 enfants en structures ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) et SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile).

Chantal Duboscq



Lectures

Que faire avec les filles ?

Cadre de jeunesse d'éducation naturelle

Les châteaux du social
p. 2 / p. 3

Compte-rendu
journee d'étude

Educiton spécialisée
au Maroc
Avant et après
l'indépendance

p. 3

Rendez-vous

Simone Monnier et
l'école de Beauvallon à
Doieulefit

p. 3 / 4

Du côté des archives

P. 4

EDITORIAL

Les assemblées générales constituent un temps fort de la vie associative car elles montrent la vitalité du débat démocratique, fondement de toute vie associative. Le CNAHES a montré que ces affirmations se vérifiaient pleinement au cours des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2010 réunies à Roubaix, dans les locaux de l'ENPJJ mis gracieusement à notre disposition. Quarante adhérents étaient présents et soixante dix huit pouvoirs avaient été envoyés par celles et ceux qui ne pouvaient se déplacer.

Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire le rapport moral et d'activité a permis de réaliser un large tour d'horizon sur l'année 2009 tant au niveau national qu'au niveau de nos onze délégations régionales. Sylvain Cid, notre chargé de mission, a présenté les fonds classés et répertoriés tout au long de l'année écoulée et Chantal Duboscq a fait le point sur le projet de rénovation du site internet. Plusieurs délégués régionaux sont intervenus pour donner des informations sur les travaux réalisés dans leurs régions : archives, recueil de mémoire, élaboration d'un site internet régional, partenariats avec les instances régionales, avec le champ du handicap... Françoise Tétard a rappelé la collaboration menée avec la revue VST (Vie Sociale et Traitements) des CEMEA pour la publication d'une partie des interventions de la journée d'étude de Nancy (2008) sur la rééducation des filles.

Le rapport financier présenté par notre trésorier, Roger Hueso, a permis de

constater la bonne gestion de notre budget et des subventions qui nous sont allouées par l'Etat. L'exercice se termine avec un excédent qui nous permettra de faire face à des charges plus importantes en 2010. Ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'assemblée extraordinaire devait se prononcer sur une modification des statuts concernant le nom de l'association. Sur proposition du Conseil d'administration le «Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée» s'appellerait désormais «Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée et de l'Action Sociale», l'acronyme «CNAHES» ne changeant pas pour autant. Cette proposition se justifie par la nécessité de prendre en compte la réalité de notre action, de nos fonds et de nos collaborations qui débordent l'éducation spécialisée. Après un large débat très ouvert cette proposition a été adoptée, huit adhérents décidant de s'abstenir en considérant que le champ d'action de notre association risquait de devenir trop large compte tenu de nos moyens.

Deux rencontres statutaires vivantes, dynamiques et participatives qui laissent bien augurer du devenir de notre association.

Roger Bello, Président

La lettre du CNAHES

Directeur de publication
Roger Bello
63 rue de Croulebarbe
75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnaheS.org
www.cnaheS.org

La lettre est éditée
et routée avec le
concours du Synéas
et mise sous pli par les
militants du CNAHES
Ile de France

Que faire avec les filles ?

La revue des CEMEA, VST (Vie Sociale et Traitements) publie dans son numéro 106 un dossier coordonné par Samuel Boussion, Françoise Tétard et Marie-Odile Supligeau, intitulé « Que faire avec les Filles ? ». Voici comment ce dossier est présenté sur le site de la revue : « Tentatrices, hystériques, invisibles, ignorées, à rééduquer, à protéger... Les filles et les femmes, les personnes de sexe féminin font depuis longtemps l'objet d'attentions et de prises en compte opposées par le social et la santé mentale, entre sorcières et oies blanches. L'histoire de la prise en compte des filles et des jeunes femmes dans l'éducation spécialisée est au cœur de ce dossier, avec des liens établis avec les pratiques contemporaines concernant le statut accordé aux filles et aux femmes et les attentions particulières qui leur sont apportées dans le social, le médico-social et la psychiatrie. »

Au menu de ce dossier :

- Rééduquer les filles : une histoire marquée par les congrégations religieuses

- Le destin institutionnel des filles. Une question de genre ?

- Regards cliniques sur des identités féminines malmenées

Les numéros précédents de la revue (101 à 105) avaient déjà rendu compte de l'une ou l'autre des interventions présentées au cours des journées d'étude du Cnahes « La rééducation des filles, XIXe – XXe siècles », les 12 et 13 juin 2008 à Nancy.

Prix : 16 € - Editions Cemea-Erès : courriel : eres@edition-eres.com - site : <http://www.edition-eres.com>

Cadres de jeunesse et d'éducation populaire

Réalisé à l'occasion d'un colloque organisé par le PAJEP (Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire), cet ouvrage réunissant plusieurs auteurs retrace l'histoire des cadres de jeunesse et d'éducation populaire, depuis les premiers stages organisés aux lendemains de la première guerre mondiale, jusqu'au CAPASE et à la loi de 1971 sur la formation professionnelle. Il montre le grand nombre de fonctions auxquelles peut mener cette formation : animateur bien sûr, mais aussi directeur de structures, gestionnaire, formateur... Les témoignages nombreux et émanant de sources très variées (historiens, animateurs, sociologues...) montrent qu'en sus de l'aspect purement professionnel, ces cadres sont aussi des passionnés de l'éducation, des militants, et qu'une bonne part de bénévolat peut entrer dans leur conception de leur métier. C'est un demi-siècle d'histoire socio-éducative, mais c'est aussi une peinture de l'évolution de notre société riche d'enseignements.

« Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971 »

Françoise Tétard, Denise Barriolade, Valérie Brousselle, Jean-Paul Egret
Pôle de conservation des archives de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP)

La Documentation Française - 2010 - 336 pages - 30 €

Suite des lectures page 3 >>>

Education spécialisée au Maroc Avant et après l'indépendance

La journée d'étude organisée le 16 octobre 2009 par le CNAHES et le CIRCEFT à l'Université Paris 8 avait pour titre « L'Education Spécialisée en Algérie et au Maroc avant et après les indépendances ». Le supplément à « La Lettre du CNAHES » de février 2010 en présente les conclusions, se référant principalement à ce qui a pu être rapporté sur ce thème en Algérie.

Je n'insisterai pas ici sur les histoires tellement différentes des rapports entre la France et l'Algérie, et entre la France et le Maroc, notamment à cette période des indépendances. Je me contenterai toutefois d'attirer l'attention du lecteur sur les conditions très particulières de la mise en place au Maroc des dispositifs au service de ce que l'on appelle aujourd'hui, assez communément en France, « l'Education Spécialisée ».

Cette mise en place et l'histoire du développement au Maroc de ces services présentent plusieurs particularités qui me semblent dues aux conditions très particulières de leur création et de leur évolution. J'en citerai quatre qui me semblent fondamentales :

- Une initiative du Service de la Jeunesse et des Sports, poursuivie après l'indépendance par ce qui allait devenir le Ministère de la Jeunesse et des Sports,

- Une très forte influence des milieux du scoutisme tant français que marocain et du soutien évident de l'ANEJI, poursuivi par l'AIEJI (notamment par Henri Joubrel lui-même), et dès 1953, la création de l'Association marocaine des éducateurs. (AMEJI)

- Le maintien, dans le même dis-

positif, pendant de longues années, des activités en faveur de l'enfance dite « délaissée », et de celle que l'on allait appeler « inadaptée » puis « délinquante ». - L'engagement et le soutien permanent, dès sa création, puis après l'indépendance, apportés à ce dispositif, par le haut représentant du Palais Royal auprès du Service puis du Ministère, Moulay Taïeb Ben Zidan, et la création et le maintien dans les mêmes périodes d'un Conseil Supérieur Interministériel dit de l'Enfance Délaissée, et plus tard Délaissée et Délinquante.

Le compte-rendu du CNAHES, au « Maroc dans le cadre de l'Enfance Délaissée » fait allusion à quelques établissements : Ain Sebaa, Boulhaut, Fkih ben Salah, foyers de Casablanca et Sidi Maarouf. Ces derniers ont été ouverts entre 1948 et 1950. Tous ces établissements s'appelaient alors « Centre d'Accueil de jeunes musulmans ». Leur spécialisation allait s'affirmer progressivement : Centre d'accueil et orientation, centres pour jeunes scolarisables, jeunes ruraux, jeunes en pré-apprentissage... Pour tout le monde, leurs pensionnaires étaient avant tout « les ouleds Châbiba », les enfants de la Jeunesse. Les foyers s'appelaient « Foyers d'Action Sociale », la dénomination « Foyer de semi-liberté » n'aurait eu alors aucun sens.

Dès son arrivée au Maroc, fin 1952, Jacques Selosse, détaché du Ministère Français de la Justice (Direction de l'Education Surveillée) eut l'intelligence de conserver dans le même service qui lui était confié, les actions

conduites en faveur de l'enfance délaissée et celles qui se mettaient en place au profit de celle qu'on allait appelée « enfance inadaptée » puis « délinquante ». Des liaisons s'établirent dès ce moment avec les « Sociétés Musulmanes de Bienfaisance » (orphelinats) : assistance technique, aide éducative, enseignement, détachements de cadres, échanges de personnels, formations communes...

Les conclusions de la journée d'octobre du CNAHES font allusion à « la faible présence des musulmans parmi le personnel ». Il est vrai que lors de mon arrivée au Maroc, fin 1949, le centre d'Aïn es Sebaa ne comptait qu'un éducateur marocain sur quatre. Mais leur nombre allait se multiplier dès avant l'indépendance. Il n'y avait pas au Maroc de « Code de l'indigénat » et nos collègues marocains bénéficiaient des mêmes conditions de recrutement et de traitement que les éducateurs français.

La création, dès 1953 de l'AMEJI, voit l'élection à son bureau de 50% de cadres marocains. Le premier Bulletin de Coordination, ronéotypé par le Service ouvre ses pages à l'association. Son numéro 2 d'avril 1953 porte un titre bi-lingue, ainsi qu'un long article en langue arabe « 100 idées sur l'éducation... ». Son n°4 évoque les activités dans le cadre des orphelinats. Un éducateur en provenance de la Société Musulmane de Bienfaisance de Casablanca sera bientôt élu président de l'AMEJI.

Fin 1953, le service compte 2 centres d'observation, 3 centres de rééducation, 3 foyers d'action sociale, dont deux implantés en

pleine médina, aux carrières centrales pour l'un, aux carrières Ben M' Sick pour l'autre, hauts lieux s'il en est de la misère sociale des quartiers.

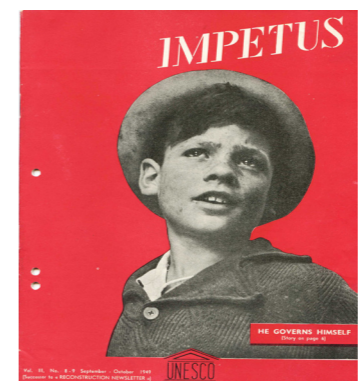
>>> suite Lectures

Les châteaux du social

Symboles de pouvoir, de prestige, les châteaux ont souvent accueilli et accueillent encore des populations bien différentes de leurs habitants d'origine : orphelins, tuberculeux, handicapés, délinquants, enfants et adolescents en vacances... C'est le résultat d'un mouvement commencé au XIXe siècle, et qui s'est amplifié au XXe, sans que l'on mesure bien exactement cette évolution. Pour des raisons diverses, ces demeures ont été données, léguées ou vendues à des associations, fondations, collectivités publiques, syndicats... Un ouvrage retrace cette histoire et les multiples destinations qu'elles ont connues.

« Les châteaux du social – XIXe XXe siècle »

sous la direction de Samuel Boussion et Mathias Gardet, Presses universitaires de Vincennes, Editions Beauchesne, 7, cité du Cardinal-Lemoine 75005 Paris (www.editions-beauchesne.com), 2010 - 24 €



Simone Monnier et l'Ecole de Beauvallon à Dieulefit

Dieulefit : le nom de cette ville située au cœur de la Drôme provençale est bien connu des professionnels de l'éducation spécialisée par le rôle marquant qu'a joué dans ce secteur, au siècle dernier, l'Ecole de Beauvallon. Celle qui en a été la co-directrice, Simone Monnier, la « grande dame de Beauvallon », comme on l'appelle à Dieulefit, s'est éteinte le 17 avril dernier. Cette femme exceptionnelle, née en 1913 à Neuchâtel en Suisse, poursuit des études à l'Institut Jean-Jacques Rousseau de Genève, Ecole de Sciences de l'Education fondée en 1912 par Edouard Claparède, médecin neurologue et psychologue. L'enseignement y est imprégné des courants modernes et novateurs de ce qui s'appellera l'Ecole Nouvelle : « L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit mais un feu que l'on allume ». Simone Monnier est également diplômée de psychologie de la Sorbonne.

A la suite de la 1ère guerre mondiale qui a profondément marqué les esprits, beaucoup sont convaincus que, pour assurer au monde un avenir de paix, rien ne peut être plus efficace que de développer chez les jeunes générations le respect de la personne humaine par une éducation appropriée. Ils se connaissent, se rencontrent, s'informent de leurs recherches et de leurs travaux : Decroly, Piaget, Montessori, Freinet... L'Ecole de Beauvallon en 1929 sera la première école nouvelle et mixte fondée en France par

Marguerite Soubeyran et Catherine Krafft.

La rencontre de Simone Monnier avec Marguerite Soubeyran va orienter toute sa vie. Marguerite Soubeyran a été également formée à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, quelques années auparavant. L'école qu'elle a fondée s'inscrit dans la ligne pédagogique de l'Institut. On y accueille des enfants dits « caractériels ». Les méthodes éducatives sortent de l'ordinaire : autogestion scolaire, enseignement mutuel, spontanéité, liberté, responsabilisation, respect de la personne, importance donnée au sport, à l'épanouissement artistique et intellectuel. Et aussi, grande innovation : mixité. Simone Monnier, entrée à Beauvallon en 1936, a compris qu'elle trouvait là ce qu'elle cherchait. Pendant 41 ans elle va marquer l'école de sa riche personnalité et de sa profonde humanité. Peintre et créatrice aussi, elle attirera à Beauvallon de nombreux intellectuels et artistes.

La guerre éclate. L'école de Beauvallon accueille alors de nombreux enfants juifs envoyés par l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE). En 1942, trois enfants juifs sont arrêtés à Beauvallon. Marguerite Soubeyran et Simone Monnier se lancent alors à leur poursuite d'abord jusqu'à Crest puis jusqu'à Vénissieux pour les arracher à la déportation. Elles réussissent : parties à la recherche de trois enfants, elles reviennent avec quatre ! Elles sont aidées dans leur action par

>>>